

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 91 07 13 155 415 31

Nom de l'assuré : BONIFAY CINDY

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli. Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple!

3646 Service

038 CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20

Mme BONIFAY CINDY 803 CHE DE LA CANAOU 13120 GARDANNE



Le 22/07/2022



Pour être mieux suivi... je déclare mon médecin traitant et je respecte le parcours coordonné.

> MON ATTESTATION DE DROITS A L'ASSURANCE MALADIE

Chère madame BONIFAY,

Vous êtes affiliée à un régime d'assurance maladie pour la protection de votre santé.

Pour faire valoir vos droits, <u>vous trouverez ci-joint une attestation à présenter aux professionnels de santé</u> (médecins, pharmacies, etc.) si vous ne disposez pas de la carte Vitale.

En cas de changement d'activité, de déménagement, de mariage ou de naissance, pensez à informer rapidement votre organisme d'assurance maladie et à mettre à jour votre carte Vitale. Vos droits seront ainsi actualisés.

Avec toute mon attention,

votre correspondant de l'Assurance Maladie



La mise à jour de ma carte Vitale, c'est maintenant!

Des bornes de mise à jour sont à ma disposition dans toutes les caisses d'assurance maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.







BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 91 07 13 155 415 31

Nom de l'assuré : BONIFAY CINDY

Attestation de droits à l'assurance maladie

Valable du 22/07/2022 au 21/07/2023 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 0381	10	2 91 07 13 155 415 31	
Bénéficiaires(s) nom de famille suivi d'un événtuel nom d'usage	•	N° de sécurité sociale du bénéficiaire (pour information)	Né(e) le / rang
BONIFAY CINDY a déclaré un médecin traitant		2 91 07 13 155 415 31	22/07/1991 1
OLIVEIRA LEANDRE a déclaré un médecin traitant		1 14 11 13 001 155 68	09/11/2014 1
OLIVEIRA LENAIS		2 17 07 13 001 140 16	10/07/2017 1

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.